

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT**N ° 109**

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, Mme Bonneton, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 1ER A

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« - accroître la résilience du pays face aux risques énergétiques ;

« - accroître l'indépendance énergétique en privilégiant les potentiels renouvelables du territoire ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France se donne pour objectif d'accroître la résilience de son territoire face aux enjeux énergétiques. Cet objectif, ainsi que celui de développer les énergies locales renouvelables, est au cœur des enjeux de la transition énergétique nécessaire à notre pays. Ils viennent utilement compléter les objectifs formulés à l'article L. 100-1 du code de l'énergie en introduisant deux notions nouvelles : la robustesse du système et son adaptation aux risques, mais aussi l'utilisation des réserves d'énergie renouvelables du territoire pour accroître l'indépendance énergétique du pays, aujourd'hui très fortement déficitaire.